



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 88486

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de M. le Premier ministre sur les accidents de la vie courante. Chaque année, on compte, en France, 11 millions d'accidents de ce type. Avec près de 20 000 morts et plus de 4,5 millions de blessés par an, les accidents domestiques constituent un fléau plus meurtrier que l'insécurité routière. Pourtant, ces drames, conséquences de gestes banals du quotidien, sont manifestement évitables. Plusieurs pays nordiques ont ainsi mis en place des politiques volontaristes qui ont eu pour effet de diviser par trois le nombre de décès lié à ces accidents. En France, plusieurs associations et fédérations ont créé un collectif interassociatif visant à ce que les accidents domestiques soient élevés au rang de grande cause nationale 2011. Cela permettrait une prise de conscience, encouragerait la définition d'une politique interministérielle et mobiliserait l'ensemble des acteurs. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88486

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9821

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963